



Communiqué

Modalités exceptionnelles des examens de la voie professionnelle, du diplôme national du brevet agricole, et du Brevet de Technicien Supérieur

L'ordre du jour du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 18 mai concernait les modalités des examens de la voie professionnelle, du diplôme national du brevet Agricole et du Brevet de Technicien Supérieur. Sans surprise, comme pour les baccalauréats général et technologique, toutes les épreuves orales sont annulées et le maître-mot est « contrôle continu ».

Il va sans dire que toutes les adaptations que nécessitent ces modalités exceptionnelles dues à la pandémie ont mobilisé, mobilisent et mobiliseront encore les personnels des services du ministère et des rectorats, et bien entendu les personnels enseignants, tous déjà très marqués par les circonstances qui viennent de bouleverser leurs pratiques professionnelles et leurs vies personnelles.

Ils continueront d'assumer leur mission au mieux et mettront tout en œuvre pour assurer les meilleures conditions possibles de délivrance des diplômes pour le bien des élèves, largement éprouvés eux aussi.

Ainsi, pour les BTS, le ministère laisse aux équipes pédagogiques le choix de tenir compte des notes les plus significatives sur les deux années du cycle de formation, qui refléteront au mieux la valeur des candidats. La FA-ENESR est heureuse de constater que le ministère fait confiance aux équipes pédagogiques.

Il ressort toutefois de ce CSE l'expression de grandes inquiétudes sur les conditions sanitaires de réouverture des établissements, que de doutes sur l'égalité de traitement de tous les candidats aux diplômes de l'enseignement scolaire.

Les moyens ne sont pas à la hauteur, et ceci pèse sur le moral des équipes qui ont toujours à l'esprit la menace du virus. Le 11 mai, le matériel sanitaire, notamment des masques, n'était pas disponible de manière satisfaisante dans toutes les écoles pour leurs réouvertures, et que dire de l'injonction de respect des distances de sécurité et des gestes barrières, impossibles à tenir avec des petits ? La FA-ENESR pense tout particulièrement aux personnels AESH, assistants aux élèves en situation de Handicap, fragiles entre les fragiles, pour qui le respect de la distanciation physique est tout bonnement « mission impossible ».

Même si la solution du contrôle continu apparaît comme le meilleur des compromis possibles pour éviter une année blanche, la FA-ENESR redoute que l'égalité de traitement à laquelle ont droit tous les candidats ait grand-peine à être respectée. En effet, l'année scolaire ayant été interrompue brutalement, cette égalité de traitement sera mise à mal, étant données les situations hétérogènes d'attributions et de nombre de notes selon les établissements et les formations.

La FA-ENESR appelle de ses vœux la plus grande empathie des jurys quant à l'examen des dossiers.

Ils rappellent également que la lutte contre le décrochage scolaire doit être une priorité pour le ministère.

Reste la question du report ou de la suppression de l'oral de Français, sur laquelle le Directeur général de la scolarité a évoqué une annonce très prochaine du Ministre.

Pour la FA-ENESR, les conditions sanitaires actuelles, l'année tronquée des élèves de première qui n'ont pas bénéficié des conditions normales d'étude, et les angoisses post confinement de tous, ne permettent pas d'envisager raisonnablement le maintien de ces épreuves orales.

Choisy-le-Roi, le 19 mai 2020